



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 35 - Fête de la Musique - Dispositif Emergences 2017 - Attribution de subventions aux associations culturelles

Fête de la Musique 2017
Dispositif Emergences 2017
Attribution de subventions aux associations culturelles

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

- Fête de la Musique 2017

La Ville de Besançon a fait le choix de s'impliquer dans l'organisation de la Fête de la Musique, en termes d'information et de logistique. La Direction Sécurité et Tranquillité Publique et La Direction Action Culturelle de la Ville de Besançon agissent conjointement pour permettre au public bisontin de mieux profiter de cette journée dédiée à tous les types de musique.

Depuis sept ans, l'association Le Bastion collabore à cette préparation pour faciliter la relation avec les associations musicales. Dans le cadre de cette concertation, en 2017, des associations bisontines, représentatives des différents courants des musiques actuelles, gèrent la programmation et l'organisation de scènes du centre-ville : cette année, Place Pasteur, Esplanade des Droits de l'Homme, Promenade Granvelle/Kursaal, Square Saint-Amour. La Place de la Révolution, comme en 2016 en raison des travaux du Musée des Beaux-Arts, ne pourra pas accueillir une grande scène. Un «espace danse», à l'initiative de la Ville, y a été mis en place en 2016 et sera renouvelé en 2017.

La Ville, dans la mesure de ses moyens, met à disposition de ces associations partenaires les moyens logistiques pour équiper ces scènes.

En terme de communication, la Ville élabore un programme papier sur lequel apparaissent à la fois la programmation des scènes principales et le recensement des initiatives individuelles connues. Grâce à sa large diffusion, ce support permet au public de cheminer plus facilement d'une proposition à l'autre. Il sert aussi d'information à l'organisation des réseaux de transport en fin de journée.

Afin de mener à bien ce dispositif et de permettre à la Fête de la Musique de conserver toute sa diversité, il est proposé d'allouer une subvention aux associations partenaires de la manière suivante :

- à l'association Le Bastion :
 - 2 800 € pour son rôle d'interface avec le milieu musical
 - 3 000 € pour l'animation de la scène de l'Esplanade des Droits de l'Homme.Ces subventions feront l'objet d'un avenant (ci-joint) à la convention triennale liant l'association Le Bastion à la Ville ;
- à l'association Citron Vert, 2 000 € pour l'animation de la scène Place Pasteur ;
- à l'ASEP, 1 600 € pour l'animation à l'extérieur du Kursaal en collaboration avec l'association 1D Sens. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention cadre liant l'ASEP à la Ville ;
- à l'association Uppertone, 2 000 € pour l'animation de la scène du Square Saint-Amour.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 11 400 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

- Dispositif Emergences 2017

Dans le cadre de la semaine des Emergences, dont la 10^{ème} édition se déroule du 6 au 9 juin 2017, des concerts gratuits sont proposés dans différents bars et petits lieux musicaux de la ville, après les spectacles présentés sur les plateaux des scènes partenaires. Cette programmation, portée par les associations musicales de Besançon, permet au public de prolonger la découverte de nouveaux talents locaux dans différentes esthétiques et participe au soutien des bars à musique.

Il est proposé une aide de 800 € à chaque association suivante, organisatrice d'une soirée concert dans un bar, afin de lui permettre la prise en charge de l'ensemble des frais induits (technique, artistique, droits d'auteur...) : La Cellule, le CAEM, Mélodies en sous-sol et Le Bastion.

La programmation des concerts sera la suivante :

- Mardi 6 juin - Café International - BlackList / association La Cellule
- Mercredi 7 juin - Bar de l'U - Jally / association Le CAEM
- Jeudi 8 juin - Passagers du Zinc - Moon / association Mélodies en sous-sol
- Vendredi 9 juin - Bar de La Rodia - Krachta Valda / association Le Bastion

La subvention au Bastion fera l'objet d'un avenant (ci-joint) à la convention triennale 2015-2017 liant la Ville et l'Association.

En cas d'accord, la somme totale, soit 3 200 €, sera prélevée sur la ligne 65.33/6574 CS 10032.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'attribution des subventions proposées pour un montant total de 14 600 €,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI (2) n'a pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0